

## Colloque international

**IDL [ideel] : Intelligence artificielle, Droit et Langues :**

**l'IA et le multilinguisme juridique européen**

Faculté de Droit, Université Catholique de Lille

C3RD – Centre de Recherche sur les relations entre le risque et le droit

L'amélioration des dispositifs d'intelligence artificielle est un problème complexe et collectif qui concerne, de manière transversale, plusieurs champs du savoir. Bien que leurs progrès aient été réalisés avant tout dans le domaine informatique, leurs applications plurielles concernent l'ensemble des citoyens (Tournay 2020, 5), et il est nécessaire de tracer les orientations de son développement au sein de notre société multilingue.

Ce colloque au carrefour interdisciplinaire du droit, des sciences sociales, des sciences du langage et de l'informatique se concentre tout particulièrement sur les effets de l'intelligence artificielle sur la pratique du droit, son écriture et ses effets normatifs. Il interroge plus spécifiquement les conséquences des applications issues de l'IA sur la revalorisation de la diversité linguistique dans les dispositifs d'écriture et de traduction automatique.

Les études récentes, notamment, dans le cadre du Projet européen *Artificial Intelligence for European integration*<sup>1</sup>, ont démontré que les mécanismes algorithmiques risquent de créer un aplatissement des variations linguistiques, par exemple de genre (Savoldi et al. 2021) ou diatopique, et de suggérer des interprétations discriminatoires (Bartoletti 2020). Écriture et traduction automatiques participent à la transformation des modes des pratiques juridiques, et ainsi des représentations. En ce sens, ces dispositifs ne peuvent pas être considérés comme de simples outils, mais comme des « prothèses » du langage et de la communication (Perera, Wagener 2020, 6) qui contribuent à façonner et à perpétuer la réalité qu'ils construisent. Toutefois, comme le dit Cardon (2018, 67) ces « artefacts de calcul n'ont pas un accès sémantique aux informations qu'ils manipulent – c'est-à-dire qu'ils n'en ont pas une compréhension symbolique ». Les technologies numériques proposent ainsi nécessairement de nouvelles formes de représentation du monde.

L'amélioration des procédures algorithmiques passe donc par une remise en cause des données d'apprentissage et de l'architecture qui les régissent. Ainsi, il est fondamental de s'interroger sur la structuration des mécanismes de fonctionnement de l'intelligence artificielle afin de créer un débat

---

<sup>1</sup> Ce projet, financé par la Commission européenne s'inscrit dans les activités du Centre d'excellence Jean Monnet. Plus d'informations au lien suivant : <http://www.jmcoe.unito.it/home>

démocratique et une culture critique face à l'évolution du numérique dans l'ensemble des secteurs de la société.

Les communications proposées peuvent provenir de différents champs de recherche tels que le droit, les sciences sociales, les sciences du langage et l'informatique et peuvent s'appuyer sur des modèles théoriques, des cas empiriques, des études comparatives et interdisciplinaires. Nous encourageons des contributions venant des enseignant.e.s chercheur.e.s, des doctorant.e.s, mais aussi des ingénieur.e.s linguistiques et des informaticien.ne.s. Tout en restant ouverts à la diversité des propositions, nous souhaitons suggérer quelques axes de recherche :

- Traitement automatique des langues, écriture numérique et traduction
- Représentations numériques et formes du droit
- Données juridiques et langages informatiques
- Outils d'analyse des données juridiques dans la Legaltech et « justice prédictive »
- Applications digitales dans le système judiciaire, de défense et sécurité, et de régulation et droits fondamentaux
- Discriminations, biais
- Droits fondamentaux et normalisation technique
- Non-neutralité des données et des algorithmes sur lesquels s'entraîne l'intelligence artificielle
- Impact du numérique sur la variation linguistique (diatopique, diastratique, de genre) et sur la terminologie juridique et sociopolitique
- Clichés et stéréotypes dans la traduction automatique et neuronale
- Tonalités et émotions dans les dispositifs automatiques
- Conséquences de la traduction automatique sur la communication multilingue

#### **Informations pratiques pour les participant.es :**

Les propositions de 500 mots maximum, en français ou en anglais, doivent indiquer le titre de l'article, le nom de l'auteur, l'affiliation académique, l'adresse électronique de correspondance et le résumé de la communication expliquant la pertinence du sujet proposé au regard des thèmes de la conférence.

Les contributions sont à soumettre via le [formulaire](#) suivant.

Les langues du colloque seront l'anglais et le français.

## Calendrier et informations pratiques

**Le 9 mai 2022** : limite d'envoi des propositions

**Le 16 mai 2022** : réponse aux auteurs

**Le 29 et 30 juin 2022** : dates du Colloque

**Institution d'accueil** : Faculté Libre de Droit, Université Catholique de Lille, campus d'Issy-les-Moulineaux, Paris

### Responsables scientifiques :

Francesca Bisiani, enseignante-chercheure en sciences du langage

francesca.bisiani@univ-catholille.fr

Delphine Dogot, enseignante-chercheure en droit et technologies numériques

delphine.dogot@univ-catholille.fr

### Références bibliographiques

Bartoletti, I. (2020). *An Artificial Revolution: On Power, Politics and AI*. The Indigo Press : London.

Cardon, D. (2018). « Le pouvoir des algorithmes », *Pouvoirs*, vol. 164, n° 1, pp. 63-73.

Perea, F. et Wagener, A. (2020). « 'Envisagez de retirer ce terme sensible'. Correction et prescription automatique du langage non discriminant », *Communication & langages*, vol. 206, n° 4, pp. 3-21.

Savoldi, B., Gaido M., Bentivogli L., Negri M., Turchi M. (2021). « Gender biais in Machine Translation », *Transactions of the Association for Computational Linguistics* n°9, pp. 845–874

Tournay, V. (2020). *L'intelligence artificielle, Les enjeux politiques de l'amélioration des capacités humaines*. Ellipses : Paris